

Les aménagements cyclables ne sont pas des débarras à neige !

Suite aux importantes chutes de neige survenues ces derniers jours, PRO VELO Genève constate une fois de plus que **les aménagements cyclables servent, dans bon nombre de cas, de lieux de stockage de la neige en provenance du déblaiement de la chaussée.** L'association a écrit aux communes genevoises afin de demander une amélioration rapide de la situation.

Alors que le Grand Conseil a accepté le Plan directeur de la mobilité douce lors de sa dernière session, et bien que celui-ci ait été adopté par le Conseil d'Etat en mars 2011, la gestion des chutes de neige de ces derniers jours est particulièrement défavorable aux cyclistes, au point d'en dissuader certains d'utiliser leur vélo.



Pourtant, la fiche Action 3 de ce document stipule « qu'un bon niveau d'entretien est nécessaire pour assurer l'attractivité des modes doux » et que « **le déblaiement de la neige et des feuilles mortes doit être réalisé en gênant le moins possible la progression des modes doux** ».

Si PRO VELO Genève comprend que, dans l'urgence du déblaiement, les aménagements cyclables ne soient pas immédiatement dégagés, **l'association n'admet pas que la neige y soit entassée, rendant la pratique cycliste difficile et dangereuse encore plusieurs jours après la chute de neige**, tandis que les usagers motorisés circulent librement.

Le travail des services de voirie ne devrait être considéré comme terminé que lorsque les aménagements cyclables sont totalement dégagés.



Au carrefour, un tas de neige attend le cycliste sur la rue de Cornavin

La situation est particulièrement désastreuse sur les contresens cyclables, qui sont pour la plupart totalement obstrués, contraignant le cycliste à rouler au centre de la chaussée, en sens interdit. Les cyclistes peinent également à accéder aux carrefours, où s'amoncellent souvent des tas de neige qui rendent leur circulation périlleuse.

PRO VELO Genève demande au Canton d'édicter une directive à l'attention des communes afin que la gestion du déneigement ne prêterite pas la pratique cycliste.

Le contresens cyclable de la rue du Mandement, à côté de la gare, est impraticable.

En espérant que vous vous ferez l'écho de cette information et en restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, nous vous adressons nos cordiales salutations enneigées,

Lisa Mazzone, Coordinatrice PRO VELO Genève
Contact : 022 329 13 19 – 077 404 16 08